



Conseil du développement industriel
Quarante-sixième session
Vienne, 26-28 novembre 2018

Comité des programmes et des budgets
Trente-quatrième session
Vienne, 19 et 20 juin 2018
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Gestion générale des risques

Gestion générale des risques

Rapport du Directeur général

Comme suite au rapport du Directeur général qui a été présenté à la quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel (IDB.45/9) et conformément à la conclusion 2016/8 de la trente-deuxième session du Comité des programmes et des budgets, le présent document fait le point sur les activités de l'ONUDI en matière de gestion générale des risques.

I. Contexte

1. Le présent document donne des informations sur les progrès accomplis à la suite du rapport présenté au Conseil le 27 juin 2017, qui décrivait les premières étapes de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de l'ONUDI, ainsi que les mesures prises pour faire face à la récente réduction du nombre des membres.

II. Faits nouveaux

1. Le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI, le Directeur du Département des relations extérieures, a entamé un premier exercice de cartographie des risques au sein de l'Organisation. Les directeurs de chaque département de l'Organisation ont été invités à remplir un questionnaire sur les risques, en signalant les principaux risques perçus dans leur domaine d'activités. L'enquête recense aussi les stratégies et mesures d'atténuation à cet égard, qu'elles soient déjà appliquées ou en cours de préparation. L'enquête devrait se poursuivre jusqu'à la fin avril 2018.

2. Une fois terminé l'exercice de cartographie des risques susmentionné, les résultats recueillis seront présentés au Comité interne de gestion des risques et des informations sur le sujet seront mises à la disposition des États Membres. Le Comité analysera et

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 8 mai 2018.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



évaluera les risques et créera un registre des risques internes à partir des données recueillies, en classant les différents risques, en repérant, le cas échéant, ceux qui n'auraient pas été signalés et en recommandant des mesures et des stratégies d'atténuation, selon les besoins.

3. Afin de renforcer encore le vif intérêt et le soutien que les États Membres ont déjà exprimés à cet égard, le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI présentera également le résultat de l'exercice initial de cartographie des risques lors d'une réunion d'information qui sera organisée à l'intention des États Membres au cours du second semestre de 2018.

4. L'évaluation des risques résultant de ce processus sera également communiquée au Comité consultatif pour les questions d'audit. Après sa présentation à la direction de l'ONUDI, l'évaluation des risques sera transmise aux États Membres.

5. Parmi les risques ayant un impact sensible sur la situation financière de l'ONUDI, la perspective de voir des États Membres se retirer de l'Organisation a été mise en évidence en particulier dans la conclusion 2016/8 et dans de nombreuses interventions ultérieures des États Membres. Le Département des relations extérieures a déjà commencé à renouer des contacts avec un certain nombre d'anciens États membres, tout en continuant de renforcer les relations de l'ONUDI avec d'autres États non membres.

6. D'autres progrès accomplis après la trente-quatrième session du Comité des programmes et des budgets seront présentés à la quarante-sixième session du Conseil du développement industriel, sous la forme d'un document de séance.

III. Mesure à prendre par le Comité

7. Le Comité voudra peut-être envisager de donner d'autres indications quant aux renseignements fournis dans le présent document.
